

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2020**

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 23 mai 2020 à 18 h. Afin de respecter les dispositions sanitaires notamment de distanciation, liées à la pandémie du COVID 19, la réunion s'est tenue dans la Salle des Fêtes du village de MALVEZIE.

M. SARRAUTE, maire sortant, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer :

### **SCRUTIN du 11 mars 2020 : 123 inscrits, 94 votants, 94 exprimés**

- M. SANS Stéphane (93 voix)
- M. GRAND Jean-Pierre (92 voix)
- Mme DEMIGUEL Véronique (91 voix)
- M. SARRAUTE Daniel (91 voix)
- Mme TOUZAN Nadine (90 voix)
- M. VIGNOLLES Alain (90 voix)
- M. VAN LANEN Stefan (90 voix)
- M. RENALIER Jean (89 voix)
- M. PACHERE Christine (89 voix)
- Mme VIVOT Jocelyne (88 voix)
- M. DAVID Bruno (88 voix)

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. RENALIER Jean, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la Présidence.

Le Conseil choisit pour Secrétaire de séance, M. SANS Stéphane.

### **I - Election du Maire et de ses Adjoints**

#### **ELECTION du MAIRE**

M. RENALIER, Président de séance, après avoir rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du Maire, invite le Conseil à procéder à bulletin secret à l'élection du Maire, conformément au Code des Communes.

Mmes TOUZAN Nadine et VIVOT Jocelyne sont désignées assesseurs.

Chaque conseiller, après appel de son nom, remet son bulletin de vote sur papier blanc dans une enveloppe fermée.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de bulletins dans l'urne : | 11 |
| Bulletins nuls :                  | 0  |
| Suffrages exprimés :              | 11 |
| Majorité absolue :                | 6  |

A obtenu M. SARRAUTE Daniel 11 voix

M. SARRAUTE Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

M. SARRAUTE Daniel déclare accepter et est immédiatement installé.

### **ELECTION du 1<sup>er</sup> ADJOINT**

M. SARRAUTE Daniel, élu Maire, reprenant la présidence de l'assemblée, procède à la lecture de la Charte de l'élu local et rappelle les charges et indemnités qui incombent aux adjoints au Maire. Il expose aussi la possibilité offerte au Conseil Municipal de déterminer librement le nombre d'adjoints appelés à siéger, dans la limite de 30% de l'effectif global du conseil Municipal. Le Conseil qui jusqu'ici avait deux adjoints, décide de procéder à l'élection de trois adjoints au Maire.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du Premier Adjoint.

M. le Maire propose la candidature de M. SANS Stéphane, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire sortant.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Nombre de bulletins dans l'urne : | 11           |
| Bulletins nuls :                  | 0            |
| Suffrages exprimés :              | 11 librement |
| Majorité absolue :                | 6            |
| A obtenu M. SANS Stéphane         | 11 voix      |

M. SANS Stéphane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Premier Adjoint.

M. SANS Stéphane déclare accepter et est immédiatement installé.

### **ELECTION du 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. SARRAUTE Daniel, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

M. le Maire propose la candidature de M. RENALIER Jean, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire sortant.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Nombre de bulletins dans l'urne : | 11      |
| Bulletins nuls :                  | 0       |
| Suffrages exprimés :              | 11      |
| Majorité absolue :                | 6       |
| A obtenu M. RENALIER Jean         | 11 voix |

M. RENALIER Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Deuxième Adjoint.

M. RENALIER Jean déclare accepter et est immédiatement installé.

## **ELECTION du 3ème ADJOINT**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. SARRAUTE Daniel, à l'élection du troisième Adjoint.

M. le Maire propose la candidature de M. GRAND Jean-Pierre.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de bulletins dans l'urne : | 11 |
| Bulletins nuls :                  | 0  |
| Suffrages exprimés :              | 11 |
| Majorité absolue :                | 6  |

A obtenu M. GRAND Jean-Pierre 11 voix

M. GRAND Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Troisième Adjoint.

M. GRAND Jean-Pierre déclare accepter et est immédiatement installé.

### **II – Délégations du Maire et futur fonctionnement**

Après avoir rappelé la diversité de compétences que rassemble le nouveau Conseil, M. le Maire fait part à tous de son souhait de voir le plus grand nombre de ses membres s'impliquer et s'investir dans la gestion communale. Pour cela, dans le cadre de leurs responsabilités, des délégations pourront être accordées à certains Conseillers. Elles leur permettront de prendre, par exemple si besoin est, des dispositions d'urgence ou de demander des devis. Néanmoins, ils devront toujours en rendre compte au Maire et au Conseil.

M. le Maire annonce qu'il souhaiterait maintenir le système de délégation mis en place sur le précédent mandat notamment en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> Adjoint qui bénéficiera d'une délégation générale.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 12 juin à 21h00.

Il aura pour objets principaux le vote des Comptes Administratifs 2019, la préparation du Budget Primitif 2020, la désignation des délégués de la commune auprès des différents syndicats dont elle est adhérente.

M. le Maire lève la séance à 18h50.

Le Maire

**D. SARRAUTE**

**Le 1er Adjoint au Maire,    Le 2ème Adjoint au Maire,    Le 3ème Adjoint au Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**